



**PRÉFET
DES BOUCHES-
DU-RHÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des Territoires et de la Mer
des Bouches-du-Rhône**

**Questionnaire à renseigner et à transmettre
à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer**

**AUTORISATION DE LA PRATIQUE DE LA PÊCHE NOCTURNE DE LA CARPE SUR L'ÉTANG DE SAINT
SULPICE A MIRAMAS DU 6 AU 8 OCTOBRE 2023**

IMPORTANT : Pour que les observations recueillies dans ce formulaire soient prises en compte, vos coordonnées doivent pouvoir être vérifiées.

Les champs marqués d'une * sont obligatoires.

* **NOM** (Indiquez votre nom de famille)

* **Prénom** (Indiquez votre prénom usuel)

* **Adresse complète** (Indiquez votre adresse postale complète : n° et rue, lotissement, résidence, immeuble, ... , code postal et ville)

Téléphone fixe ou portable

* **Votre adresse de courrier électronique** (Indiquez votre adresse de courriel/e-mail)

* **Vos observations** (Vos observations recueillies ici seront versées au dossier. Pour rappel, elles feront l'objet d'une synthèse qui sera rendue publique par voie électronique pendant une durée de trois mois et précisant notamment les observations dont il a été tenu compte dans la décision retenue)

